



Bourses de collège

publié le 02/09/2020 - mis à jour le 03/09/2020

Bourses de collège

Descriptif :

Bourses de collège

Madame, Monsieur,

Vous pouvez déclarer en ligne en vous connectant aux services en ligne "Téléservices" avec votre identifiant donné par le collège et votre mot de passe personnel.

Ci-dessous : le flyer, un guide à destination des parents :

 [2019_bourse_college_flyer_a4_aten_daurat](#) (PDF de 1.9 Mo)

-
-

 [guide_pour_accompagnement_des_parents_bourse_college_2020vdef_1315617](#) (PDF de 1.5 Mo)

Lien vers les Services

en ligne

<https://ent.ac-poitiers.fr/>



Demander une bourse de collège
En ligne c'est plus simple et efficace !
Du 1^{er} septembre au 15 octobre 2020

Vous êtes plus de **400 000** à avoir fait une demande en ligne en 2019

Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne

- Mon avis d'impôt 2020
- L'identifiant et le mot de passe de mon compte Éducation nationale (ATEN) fournis par le collège ou de mon compte France Connect
- Mon adresse de messagerie électronique

Le déroulement de ma demande

- Je me connecte à **Scolarité services** avec mon compte ATEN ou  <http://ent.ac-poitiers.fr/>
Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.
- Je fais une seule demande pour tous mes enfants scolarisés dans le même collège.
- Je donne mon accord pour l'actualisation de mes informations fiscales chaque année durant la scolarité de mes enfants au collège. Dans ce cas, je n'ai plus besoin de faire une demande de bourse à chaque rentrée.
- Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de le signaler à l'établissement : **vous avez le droit à l'erreur.**

education.gouv.fr/aides-financieres-college

En cas de besoin, les démarches pourront se faire au collège.

Une déclaration papier est toujours possible.

M Morin.

